

INTÉGRER LA SÉCURITÉ DANS SON MANAGEMENT AU QUOTIDIEN

Code R4484

Objectifs :

- A l'issue de cette formation, le participant doit être capable de :
- Prendre en compte le risque accident et ses incidences juridiques : la responsabilité civile et pénale.
- Estimer le coût de la non sécurité aux niveaux humains et économiques.
- Appréhender les niveaux de responsabilité dans l'entreprise.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Exposés, échanges d'expérience.

Public concerné et prérequis minimum nécessaire :

- Directeurs et personnels d'encadrement.

Durée :

- 7 heures

CONTENU DE LA FORMATION

RAPPELS : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

- Décret : 31.1291 (P 1 et 3).

L'ENTREPRISE FACE A L'ACCIDENT DU TRAVAIL (A.T.)

- Typologie des risques professionnels.
- Principes d'analyse d'un A.T.
- Tarification des A.T. et maladies professionnelles.
- Coût direct et indirect de l'A.T.
- Les interlocuteurs internes et externes de l'entreprise.

RESPONSABILITÉ CIVILE ET RÉPARATION DES A.T.

L'ENTREPRISE UTILISATRICE ET L'ENTREPRISE EXTÉRIEURE

- Multiplicité d'intervenants.
- Décret du 20/02/92 + décret du 26/04/93.
- L'entreprise utilisatrice et l'entreprise intervenante.
- Le plan de prévention : contrôle et suivi.
- Notion de sous-traitance : prêt de main d'œuvre et fausse sous-traitance.

L'ENTREPRISE FACE A UN ACCIDENT GRAVE

- Analyse de l'A.T. : schéma d'intervention de l'employeur.
- Les intervenants internes et externes.
- Application et adaptation du Plan de Prévention.
- Responsabilité pénale : principes de mise en œuvre, double système de responsabilité (EV/EI).
- Incidence sur la tarification.

LE CHEF D'ENTREPRISE ET LA RESPONSABILITÉ PÉNALE

- Notions sur la responsabilité pénale.
- Existence et effets de la délégation de pouvoirs.
- Suites judiciaires : procédures et sanctions.

L'ENTREPRISE FACE A LA PRÉVENTION

- Obligations générales du chef d'entreprise et du salarié (rappel).
- Obligations particulières.
- Les partenaires de la prévention.
- Instances consultatives et mandats patronaux.
- Les aides financières et techniques.
- Politique de prévention et stratégie de l'entreprise.

